

## Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique 2017-2020

Séance plénière des 22 et 23 juin 2017

Dans un contexte de profonde mutation de l'agriculture, le CESER souligne la croissance de l'agriculture biologique, tout en remarquant son importante dimension sociétale.

Elle appelle un soutien financier et organisationnel auquel le CESER souscrit, de même qu'aux 6 axes d'actions définis par le pacte.

Cependant, il insiste sur des appuis à compléter pour sa mise en œuvre notamment dans l'innovation et la formation. Il s'interroge sur la pérennité et la pertinence de la poursuite de la marque.

### Dans un contexte de profonde mutation de l'agriculture, le CESER souligne la croissance de l'agriculture biologique

La mutation en cours dans l'agriculture est aussi marquée par la forte croissance enregistrée par l'agriculture biologique pour laquelle la région Nouvelle-Aquitaine se positionne dans les trois premières régions françaises, ce qui lui laisse encore des marges de progression, d'autant que les importations de produits biologiques restent importantes. Le CESER a bien noté l'objectif d'aboutir, en 2020, à 10 % de la surface agricole utile régionale pour l'agriculture biologique. Il estime nécessaire que le Conseil régional précise dans une feuille de route spécifique à l'agriculture les orientations stratégiques présentées dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

### En remarquant son importante dimension sociétale

Le CESER souhaite mettre l'accent sur la dimension sociétale portée par l'agriculture biologique, à la fois en termes :

- de santé (que ce soit pour les consommateurs, les exploitants et les salariés agricoles) ce qui fait de ce pacte un des volets du Plan Régional Santé Environnement PRSE,
- d'environnement par la réduction des intrants et produits phytosanitaires (avec leurs impacts notamment sur la qualité des eaux),
- d'emplois générés sur les territoires par une agriculture plus mobilisatrice de main-d'œuvre locale de qualité,
- de développement économique par la progression des résultats et du nombre des exploitations concernées.

### Appelant un soutien financier et organisationnel

En Nouvelle Aquitaine, la croissance de l'agriculture biologique a permis d'atteindre dès 2016 les objectifs du programme national Ambition Bio à 2020 et de consommer, dès 2017, les crédits prévus par les fonds européens pour la région sur la période 2016/2020 (35 M€).

Pour accompagner le développement des exploitations produisant sous ce référentiel, avec notamment la conversion et l'adaptation des acteurs, le CESER apprécie que le soutien soit augmenté pour répondre aux nouveaux besoins.

Le pacte régional proposé, initié par la Région, l'Etat et les Agences de l'Eau, est le reflet d'une co-

construction et des accords intervenus avec les organisations professionnelles pour accentuer l'effort en faveur de l'agriculture biologique et favoriser la structuration de la filière. Le CESER souhaite que l'action des organisations professionnelles pour ce segment de l'agriculture permette de mobiliser sans dispersion les financements prévus.

Le CESER souligne que l'appui au pacte devrait se concrétiser par le redéploiement de 19 M€ du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), en cours de négociation avec la Commission européenne, avec des règles pérennes et harmonisées sur le territoire jusqu'à la fin du programme, et par abondement budgétaire annuel du Conseil régional en fonction des besoins.

## Pour une mise en œuvre avec des appuis à compléter

Le CESER souscrit aux 6 axes d'actions définis dans le pacte et souhaite insister plus spécifiquement sur :

- les différences d'appropriation et d'évolution des marchés des nombreuses filières présentes dans la région, appelant une adaptation des démarches à conduire,
- l'importance de l'effort de recherche et d'innovation à réaliser pour accompagner les filières. Cela concerne non seulement les technologies agronomiques mais aussi les nombreux apports du numérique, nécessitant un renforcement des transversalités entre les acteurs économiques et ceux de la R&D, comme celui engagé entre les pôles de compétitivité et les clusters, appelant une implication plus forte des leaders des filières,
- la nécessité de mettre en évidence et compléter les actions et outils mobilisés pour accompagner la mise en œuvre de ce pacte, notamment pour la sensibilisation et la formation dans le secteur agricole,
- le renforcement de l'approvisionnement des cantines des lycées en produits issus de l'agriculture biologique, appuyé sur un plan d'action couvrant les différents leviers l'importance du recours aux circuits courts pour cet approvisionnement,
- la poursuite de la marque « Bio Sud-Ouest France » souhaitée par certains acteurs économiques. Le CESER estime qu'un volet social pourrait être intégré au cahier des charges de cette marque permettant d'en valoriser la dimension de développement durable. Mais surtout, il s'interroge sur la pérennité et la pertinence d'une marque Sud-Ouest au regard de la fusion des régions intervenue depuis sa création. Il insiste sur le nécessaire effort de notoriété globale de la Nouvelle Aquitaine qui reste à construire et dont la marque, ses déclinaisons et ses relais constituent un support déterminant.

Le CESER a pris acte de l'évaluation conduite sur l'ex Aquitaine et des objectifs précis donnés pour ce pacte, notamment en surfaces consacrées à l'agriculture biologique. Il souhaite que des données économiques (chiffre d'affaires ou marge brute) puissent être recherchées au moins pour les exploitations ne produisant que pour l'agriculture biologique et que des objectifs sociaux (sensibilisation, formation..) soient intégrés.



---

Proposition de la commission 5 « Économie »  
Président : Patrick de STAMPA ; Rapporteur : Daniel MARTEAU

Avec les contributions des commissions :

- 3 - « Développement des territoires »

Président : Stéphane MONCHAMBERT ; Rapporteur : Bernard GIRET ;

- 4 - « Environnement »

Président : Dominique CHEVILLON ; Rapporteur : Bernard GOUPY



**Vote sur les avis du CESER**

**« CPER Aquitaine 2015-2020 – Volet Enseignement Supérieur, recherche et innovation - Opérations sous maîtrise d'ouvrage de collectivités territoriales » et « Opération Campus : Entrée de Bordeaux Métropole au capital de la SAS Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux »**

**178 votants**

**Adopté à l'unanimité**

**Jean-Pierre LIMOUSIN**

Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine